



Source : ADEME - 2009

COMMENT BIEN FAIRE RECYCLER VOTRE VOITURE.

Que faire si vous êtes propriétaire d'une



La réglementation sur les véhicules hors d'usage

Les véhicules hors d'usage (VHU) destinés à la destruction, peuvent être à l'origine de pollutions graves du sol ou de l'eau. Une réglementation a été mise en place pour garantir leur traitement dans de bonnes conditions environnementales et administratives.

Vous devez confier votre VHU à un démolisseur ou à un broyeur agréé par la préfecture, seul professionnel autorisé à le recevoir et à le traiter.

Cet agrément certifie que l'installation est conforme aux nouvelles exigences de traitement des véhicules, plus respectueuses de l'environnement.



1 300 professionnels à votre disposition

- Le démolisseur agréé dépollue le véhicule hors d'usage, valorise certaines pièces détachées et remet le véhicule à un broyeur agréé.
- Le broyeur agréé procède au broyage du véhicule déposé puis sépare les différentes matières pour les recycler.

EB : Un broyeur agréé peut également recevoir directement votre voiture, en assurant la dépollution puis son broyage.

voiture qui doit être détruite ?



N° d'agrément : 999 01 8678 01 028

Les démolisseurs et broyeurs agréés sont tous identifiables par ce logo et par leur numéro d'agrément affiché **obligatoirement** à l'entrée de leur installation.

Pour trouver un professionnel agréé, **adressez-vous à votre préfecture** : elle dispose (sur place ou sur son site Internet) de la liste des professionnels agréés dans votre département, ou consultez le site www.ademe.fr

Comment identifier et trouver un professionnel agréé ?



C'est gratuit !

Le professionnel agréé reprend gratuitement votre VHU s'il est complet*. Seule la prestation éventuelle de transport de votre voiture peut être à votre charge.

Le seul moyen de faire annuler votre immatriculation

Lorsque vous confiez votre voiture à un professionnel agréé, celui-ci vous remet un **récépissé de prise en charge pour destruction (CERFA N° 12514*01)**. Lorsque votre VHU sera détruit par un broyeur agréé, celui-ci adressera un **certificat de destruction** à la préfecture qui annulera l'immatriculation de votre véhicule.

Seuls les professionnels agréés sont autorisés à transmettre la carte grise de votre véhicule à la préfecture pour annulation.

* Véhicule complet = véhicule dont disparaît de ses outillages essentiels, notamment de ses pneus, de ses portes, etc.

Liste des agréments VHU démolisseur – département de la Savoie – MAJ 07/11/2019

Raison sociale	N° de SIRET	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Ville	N° d'agrément	Date de fin
AIX AUTO-PIECES VOISIN	33811513200031	LD vers la Deisse	RN 201	73100	GRESY SUR AIX	PR7300002D	15/03/2024
ALPES RECUPERATIONS	49190429800016	1000 , route Royale		73420	VIVIERS DU LAC	PR7300012D	05/05/2024
AUTO BC SERVICES	51768372800011	ZAC du Terraillet		73190	ST BALDOPH	PR7300020D	22/03/2023
AUTO CASSE - FRONTENEX	50887323900018	9 , rue du Bois de l'île		73460	FRONTENEX	PR7300015D	15/01/2025
AXE AUTO	34225795300022	ZI rue de la Francon		73420	VOGLANS	PR7300003D	05/05/2024
BELLES AUTO DEPANNAGE	43504623000015	320 , rue de la Concorde		73490	LA RAVOIRE	PR7300007D	02/05/2024
CENTRE RECYCLAGE AUTO	51134982100021	803 , rue Louis Armand	ZAC des Verneys	73220	AITON	PR7300018D	19/02/2022
CENTRE RECYCLAGE AUTO 73	51134982100013	380 , rue Archimède	ZI de l'Albanne	73490	LA RAVOIRE	PR7300019D	19/02/2022
ETS KALIAKOU DAS	33206593700010	les Vernays		73540	LA BATHIE	PR7300011D	30/06/2024
GPA73	49275467600000	265 , route de la Chapelle		73330	DOMESSIN	PR7300017D	05/02/2024
PURFER - CHAMBERY	33262817100065	931 , avenue du Grand Arietaz		73094	CHAMBERY CEDEX	PR7300009D	10/10/2024
HIGHT TECHNICAL SOLUTIONS (HTS)	82837304300011	Route de la Balme	Le Bosset	73150	VAL D'ISERE	PR7300021D	12/08/2024

Liste des agréments VHU broyeur – département de la Savoie – MAJ 07/11/2019

Raison sociale	N° de SIRET	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Ville	N° d'agrément	Date de fin
----------------	-------------	-----------	-----------	-------------	-------	---------------	-------------